

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « MOUVEMENT : BILAN ET PERSPECTIVES » du mercredi 10 décembre 2014

L'administration a réuni un groupe de travail CAPD pour faire le **bilan des opérations du mouvement départemental 2014**. Le DA n'y **participait pas**. Il était **présidé par la secrétaire générale de la DASEN**.

Ce groupe de travail sera un point d'appui pour l'écriture de la **circulaire du mouvement départemental 2015**.

Mi-mars, l'administration consultera les délégués du personnel sur le projet de circulaire avant sa publication.

La phase de saisie des vœux pour la première phase est prévue entre le 17 et le 25 mars 2015.

Bilan du mouvement 2014 et propositions faites par l'administration		Avis et propositions du SNUipp-FSU 84
I – Phase Interdépartementale	<p>Permutés : 36 sortants, 42 entrants EXEAT / INEAT : 15 exeat, 6 inéat (4 conjoints de fonct.)</p> <p>Maintien des procédures : contrôle des barèmes et bonifications en GT le 29 janv.</p>	<p>Il y a trop peu de départs par permutations depuis le Vaucluse ! Les modifications des règles par le ministère depuis quelques années en sont la cause majeure, le SNUipp le dénonce régulièrement au niveau national. Il agit tous les ans auprès du ministère pour obtenir un correctif des permutations et permettre à plus de collègues en situations difficiles de permuer.</p> <p>Il a été demandé la présence du médecin de prévention en GT pour pouvoir apprécier ses avis médicaux directement pour les situations de handicap.</p>
II – Phase intradépartementale A) Phase principale	<p>L'administration a tenu à faire référence à la circulaire ministérielle qui invite à obliger les personnes à titre provisoire à émettre au moins un vœu géographique dès la phase principale.</p> <p>-L'administration propose que les personnes en CLD (mesure effective depuis l'année dernière) ou en congé parental (nouveau cette année) perdent</p>	<p>Suite à de longs échanges entre les délégués du personnel et l'administration les années précédentes, cette obligation n'existe pas dans les règles départementales. Le SNUipp refuse tout changement sur ce point car cela entrainerait des nominations à titre définitif sur des postes non choisis.</p> <p>Pour nous : il faut augmenter le nombre de vœux possibles en 1ère phase pour coller davantage aux souhaits des collègues. L'administration persiste à dire que cela n'est pas possible d'un point de vue informatique.</p> <p>Le SNUipp demande le retour à la règle antérieure pour les CLD avec le maintien du poste pendant un an : on doit cette protection aux collègues dans une situation difficile.</p> <p>Le SNUipp s'oppose à la perte du poste lors de la prise d'un</p>

<p>le bénéfice de leur poste à titre définitif suite à leur demande de congé. Elle propose une bonification de carte scolaire au moment de la réintégration.</p> <p>-Bonification handicap : pour la seconde année, seule la RQTH permettra d'obtenir la bonification. La preuve de dépôt de dossier n'est plus prise en compte par l'administration car la circulaire ministérielle ne le prévoit plus.</p> <p>- Intégrer les postes à profil dans le mouvement informatisé ou revenir à le retour à la gestion antérieure avec annulation des vœux ordinaires si possibilité d'obtenir un poste à profil.</p> <p>- Education Prioritaire : réflexion académique en cours sur une harmonisation des bonifications et le profilage de certains postes</p>	<p>congé parental. Nous demandons que les collègues gardent le bénéfice de leur poste à titre définitif !</p> <p>La prise d'un congé parental est reconnu par l'employeur à travers des mesures incitatives (décompte de l'AGS sur une certaine période du congé...), il n'est pas acceptable de vouloir introduire des règles qui puissent décourager les collègues de prendre ce droit.</p> <p>Le SNUipp revendique le retour à la procédure précédente. En effet, avec le récépissé de dépôt de dossier MDPH, il était possible de bénéficier de la bonification dès la première phase. Le poste obtenu n'était donné qu'à titre provisoire. A la réception de la reconnaissance de travailleur handicapé de la MDPH, le poste était obtenu à titre définitif.</p> <p>Le SNUipp demande la présence du médecin du rectorat lors de la CAPD afin d'avoir plus d'informations pour nommer les collègues relevant de la RQTH.</p> <p>Le SNUipp est favorable au maintien des postes à profil dans SIAM. En ciblant un rang pour ce vœu parmi les vœux ordinaires, les collègues peuvent mieux diriger leur mouvement.</p> <p>Le SNUipp n'est pas favorable à la multiplication des postes profilés et refuserait que les directeurs des REP+ ou REP soient nommés sur profil.</p> <p>Pour les bonifications : Le SNUipp défend les points ZEP au barème qui existent dans notre département depuis 1998. C'est pour le SNUipp une reconnaissance de la difficulté de l'exercice en ZEP dans le même esprit que la Zone Violence. Le SNUipp réclame le retour à l'appellation « points pour exercice en ZEP » et la suppression du terme « point de stabilité » ZEP introduit par l'administration il y a quelques années. Il n'est pas approprié et limite leur attribution aux seuls titulaires. Le SNUipp a renouvelé sa demande d'attribuer les points ZEP aux nombreux collègues qui travaillent depuis plusieurs années</p>
---	--

	<p>- Reconduction des postes réservés pour les stagiaires avec jours de formation imposés</p>	<p>successives en ZEP à titre provisoire.</p> <p>Le SNUipp demande à l'administration dans le sens de la circulaire ministérielle incitant à prendre en compte l'exercice en éducation prioritaire dans le calcul du barème.</p> <p>La carte REP n'est pas arrêtée, mais lors de la CAPD barème mouvement, le SNUipp restera vigilant sur le devenir des collègues dont l'école sortirait éventuellement de l'éducation prioritaire.</p> <p>- Le SNUipp est intervenu pour demander une autre répartition des jours de classe entre le titulaire de la classe et le PES. Après 6 mois d'expérimentation, le constat est affligeant ! Perte de repère pour les élèves, travail supplémentaire pour le titulaire de la classe...</p> <p>Le SNUipp a demandé que les types de postes sur lesquels seraient installés à ½ temps les stagiaires soient connus avant le début du mouvement. Qu'ils soient précisés dans la circulaire temps partiel.</p> <p>Le SNUipp a demandé qu'une indemnité de MAT soit versée aux collègues complétés par un PES.</p>
<p>43 postes (52 en 2014) non pourvus à l'issue de la 1ère phase dont :</p>	<p>9 directions - 10 postes de TR dont 9 sur Bollène et 1 sur Orange - 3 postes d'adjoint fléchés allemand - 21 postes spécialisés (2 CLIS – 3 SEGPA – 9 E – 7 G)</p>	<p>Pour le SNUipp, la vacance des postes spécialisés est la conséquence directe de l'absence de départs en stage CAPASH option E et G et de la baisse d'offre de stages spécialisés en général. Le SNUipp a demandé au DA de programmer des départs dans les options E et G pour la rentrée.</p>
<p>2) Titulaires départementaux</p>	<p>- 99 Tdep ont été affectés</p> <p>- 31 postes de Tdep ont été supprimés (dont 5 vacants et 26 suite à la mutation des PE lors de la phase principale) dans l'objectif de récupérer des fractions pour l'affectation des PEST</p> <p>- Sur certains secteurs, il y a plus de collègues nommés que de postes à pourvoir. L'administration annonce la</p>	<p>Le SNUipp demande qu'aucune mesure de carte scolaire n'ait lieu.</p> <p>Si des postes de Tdep doivent être fermés, ce serait ceux qui se libéreraient avant le début du mouvement.</p>

	<p>possibilité de supprimer des postes libérés.</p> <p>- maintien de la bonification sur les fractions occupées.</p> <p>-maintien de la réunion de travail sur la constitution des postes.</p>	<p>Si le poste est divisé en deux. Le SNUipp a demandé que la bonification soit effective pour les deux nouveaux postes créés.</p> <p>Le SNUipp se félicite de voir maintenu la réunion de travail, obtenue l'année dernière et qui a permis de résoudre une partie des dysfonctionnements des années précédentes. Qu'elle soit transformée en groupe de travail serait cohérent.</p>
<p>3) Phases d'ajustements</p>	<p>-Le DASEN refuse de laisser des enseignants sans affectation à l'issue de la phase d'ajustement de juillet. Tous les postes vacants seront donc attribués en se basant sur les vœux précis et les vœux géographiques (50 vœux à classer).</p> <p>-Maintien du groupe de travail sur la constitution des postes de la seconde phase.</p> <p>Réflexion sur l'utilisation de SIAM pour cette phase : l'administration prétend que cela éviterait des erreurs dans la composition des postes et simplifierait les opérations d'affectation.</p>	<p>Le SNUipp s'est catégoriquement opposé à cette proposition qui bafoue l'esprit d'équité que nous avons réussi à obtenir jusqu'ici en ne faisant aucune nomination sur vœux géographiques en juillet, permettant ainsi d'avoir le plus de postes possibles à distribuer en septembre. Cela permettrait de réduire l'éloignement des collègues à petit barème.</p> <p>Le SNUipp demande la confirmation que les postes vacants de la première phase et obtenus en phase d'ajustement ne soient donnés à titre définitif que si les collègues qui les obtiennent le souhaitent.</p> <p>- Le SNUipp par souci d'équité et de transparence fait remonter les situations du terrain par un lien permanent avec les collègues et les écoles. Nous nous félicitons du maintien de ce groupe de travail qui a permis de débloquent plusieurs situations et de faire entendre la voix des écoles les années précédentes.</p> <p>Le SNUipp a émis une condition à cette utilisation de SIAM : qu'elle n'engendre pas la disparition de règles de nomination arrêtées sous prétexte « d'impossibilités informatiques ». Il a demandé un droit d'accès à l'application pour voir ce qui y apparaît.</p>
<p>III – Un calendrier prévisionnel</p>	<p>15 mai 2015 : CAPD mouvement phase</p>	<p>-Nous sommes favorables à la tenue d'une CAPD et non d'un</p>

	<p>principale</p> <p>03 juin 2015 : Attribution des fractions de postes aux titulaires départementaux</p> <p>25 juin 2015 : Groupe de travail ajustement et non plus une CAPD</p> <p>27 août 2015 : GT ajustements de rentrée</p> <p>4 septembre 2015 : CAPD ajustements de rentrée</p>	<p>groupe de travail. Une CAPD apporte des garanties sur la transparence et la qualité du dialogue entre les représentants du personnel et l'administration.</p> <p>- Nous refusons la tenue de ce GT. Aucune nomination ne doit avoir lieu avant le CTSD (3 septembre) qui entérine les ouvertures de classe de la rentrée.</p> <p>Toute nomination doit être stoppée entre le 25 juin et la CAPD du 4 septembre. C'est le seul moyen de garantir le respect de l'équité des nominations entre tous les collègues restés sans affectation.</p>
Informations diverses	Un GT direction/ allègement des tâches administratives aura lieu courant janvier.	